

Image not found or type unknown



licenciement éco ou chômage technique

Par **dupontdupond**, le **04/03/2009** à **18:00**

Bonjour,

La société création site web dans laquelle je travaille depuis 16 mois souhaite me licencier ainsi que 3 autres collègues pour raisons économiques. Nous avons reçu ce lundi les lettres RAR sans que personne n'ait été mis au courant de la "situation" puisqu'il y a 2 mois tout allait très bien "Dixit notre dirigeant".

J'aimerais savoir s'il peut mettre en oeuvre cette procédure sans nous avoir éventuellement proposé une solution provisoire de chômage technique et si un chômage technique ouvre droit en cas d'échec à un licenciement économique ?

Merci pour votre réponse.